



L'édito : Interdépendance

Longtemps, les hommes se sont mesurés les uns aux autres. L'opposition à un voisin, à ceux du village d'à côté, à un autre peuple était constitutive de l'identité. Comme si la survie de soi ne pouvait être possible qu'à la condition de réfuter la vie de l'autre. Guerre de clochers, guerre de religions, guerre des nations... Tuer l'autre pour assurer son intégrité. Ainsi, être homme reposait sur le refus de la dépendance à l'égard de l'autre et des autres.

Aujourd'hui, la mondialisation nous impose de dépasser cette logique constitutive. Elle la rend, du même coup, caduque. Car, ce que nous savons désormais c'est que nous appartenons au même « village ». C'est que nous dépendons de la survie des autres : animaux, végétaux, hommes d'ici et d'ailleurs. Nous dépendons de la biosphère autant que de la capacité des autres peuples à assurer leur capacité à vivre sur leur sol et à préserver leur environnement, comme nous devons préserver le nôtre...

L'interdépendance devient « l'impératif de la survie commune » (P. Sloterdijk). Communauté, co-humanité... Nous devons inventer l'intelligence d'un autre vivre ensemble.

Les territoires acteurs du rebond industriel

Fermures d'usines, pertes d'emploi, faible compétitivité sur les marchés internationaux...Le paysage français serait donc si sombre ? Réindustrialiser, c'est aussi innover, former les hommes, équiper et aménager les territoires. Les collectivités locales sont en pointe dans cette stratégie de long terme. Perspectives...

Le sujet est au cœur de l'actualité. De nombreuses publications et journées d'études le traitent. Avec près de 700 000 emplois perdus en dix ans, la France a connu un mouvement de désindustrialisation continu. La faute au village mondial, au « penser global » ? Pourtant, du global au local, il n'y a souvent qu'un pas. Les territoires - et notamment les villes moyennes - sont le creuset de savoir faire industriels, gisements d'emplois et d'innovation.

Depuis une vingtaine d'années, l'appui aux entreprises et particulièrement aux PME-PMI est au cœur de l'action des collectivités locales. Le développement économique est d'ailleurs la compétence « phare » des intercommunalités. Alors, beaucoup d'argent dépensé pour rien ?

Evidemment non. Les outils mis en place (parcs d'activités, pépinières d'entreprises, pôles technologiques, outils de financement...) ont contribué à la création de richesses et au développement des entreprises. Il faut maintenant franchir une nouvelle étape, adapter l'action à un contexte mouvant et faire preuve de créativité.

Quatre axes de travail apparaissent indissociables :

- Le renforcement du niveau de formation et de qualification de la main d'œuvre. Il s'agit de bâtir une réponse nouvelle et complémentaire aux grands pôles universitaires de formation et de recherche. Cette réponse doit être spécialisée, à fort contenu technique ou technologique et surtout à l'écoute permanente des besoins des entreprises qui font la spécialité – la spécificité – du bassin industriel. La relation entre l'entreprise et la formation est vitale. Elle reste largement à construire.
- Le soutien à l'innovation et au développement. Nombre de territoires sont dynamisés par les relations étroites qui existent entre les grands groupes et leur réseau de sous traitants. Ces relations sont porteuses d'innovation (technique, technologique ou de service). Elles favorisent aussi la création d'entreprises par des cadres issus des groupes (les « spin off »). En relation avec leurs partenaires, les territoires doivent offrir un cadre lisible et durable pour accompagner « les jeunes pousses » et les petites entreprises en développement. La qualité de ces relations est stratégique.
- Le développement de solutions d'accueil adaptées aux besoins des entreprises. La mise à disposition de foncier est une condition nécessaire mais plus suffisante au développement économique. L'avenir est

Sommaire

L'édito

Les territoires acteurs du rebond industriel

Soyez acteurs...

Réforme territoriale : quel avenir pour les Pays ?

Les Brèves

Réforme territoriale - fusion d'EPCI : projet de fusion des communautés de communes de Billom Saint Dier et de la Vallée du Jauron (Puy de Dôme)

Elaboration du projet de territoire du Nord-Ouest de la Seine et Marne

Etude de préfiguration d'une plate forme de prêts d'honneur dédiée à l'innovation (Région Haute Normandie, CREA et Caisse des Dépôts)

Pays de Haute Mayenne - refonder la coopération locale en Haute Mayenne

Visitez notre site internet

<http://www.strateal.fr>



aux solutions « sur mesure » ; en pépinières d'abord, hôtels d'entreprises mais aussi par des produits immobiliers et des montages financiers spécifiques (laboratoires par exemple). C'est un moyen de « garder » ses talents mais aussi un outil puissant de marketing territorial.

- Le renforcement de l'attractivité des territoires. Les territoires qui réussissent sont ceux qui parviennent à développer un projet global, porteur de qualité de vie, de dynamisme local. Cela passe par des politiques en matière de logement, de culture, de loisirs, de valorisation de l'environnement... N'oublions pas le rôle majeur des collectivités dans l'organisation des transports collectifs : au plan local pour l'accessibilité et la facilité des

déplacements, au plan national pour soutenir l'activité d'un secteur compétitif.

Face à ces objectifs, les territoires ont une responsabilité particulière : dynamiser les réseaux locaux d'acteurs. En ces temps de mondialisation, la proximité reste une richesse qui facilite l'échange d'informations, l'accès aux outils, la confiance entre les hommes.

La réussite repose largement sur cette capacité des collectivités à animer ce qu'on appelle désormais « l'écosystème » local.

Marc Bréant

Réforme territoriale : quel avenir pour les Pays ?

Cette question se trouve posée depuis la loi du 16 décembre 2010, dite de Réforme des collectivités territoriales. En effet, ladite loi supprime le fondement législatif du Pays mais, pour autant, ne remet pas en cause son existence. Dès lors, comment faut-il interpréter une telle décision ? Le Pays peut-il retrouver un second souffle ? Lui faut-il relever de nouveaux défis ?... Tentative de réponse.

Tout d'abord, il convient de clarifier la nouvelle situation des Pays. Car, si leur suppression avait été évoquée durant un temps afin, disait-on, de « simplifier le millefeuille » territorial, le Législateur a manifestement adopté une autre position. Non seulement, leur suppression ne figure pas dans la nouvelle loi, mais les différents acteurs (Commission Balladur, Ministres, parlementaires) se sont semble-t-il entendus pour considérer que l'existence des Pays n'est pas à remettre en cause. Le Ministre en charge de l'aménagement du territoire l'affirme ainsi lors de questions à l'Assemblée nationale : « Les Pays existants continueront d'exister sur la base légale qui était la leur ».

Ainsi, cet acte en creux - il était nécessaire de ne rien faire ! - souligne implicitement la volonté de reconnaître l'importance du Pays dans la dynamique territoriale. En particulier, selon la définition qui lui était assignée, sur la base d'un « projet commun de développement durable destiné à développer les atouts du territoire considéré et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural » (art. 22 de la LOADT, désormais abrogé).

Avec 355 Pays couvrant 80 % du territoire national et rassemblant 82 % des communes françaises, c'est la majeure partie de l'Hexagone (il faut retrancher les zones à forte densité urbaine : Paris, Lyon, Marseille, Lille) qui est aujourd'hui couvert par cette instance

particulière. Laquelle détermine un territoire qui se reconnaît par « une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale ».

Pourtant, il est admis que les Pays ne constituent pas une structure institutionnelle supplémentaire. Et c'est bien là toute l'originalité du dispositif qui les régit. Leur vocation est tout autre : les Pays sont en effet un espace de transaction et de coopération entre acteurs du territoire : communes et intercommunalités mais aussi acteurs socio-économiques. Grâce aux Pays, les forces des territoires disposent la plupart du temps d'une taille critique pour promouvoir des ambitions à une échelle convenable capable d'encourager la coordination des communautés. Notamment entre rural et urbain, ils permettent d'organiser la complémentarité et la solidarité autour de bassins de vie et d'emplois.

Leur faible poids en terme salarial et organisationnel constitue leur force et quelquefois, il faut bien le dire, leur faiblesse. Cependant, il est largement reconnu combien les Pays ont joué un rôle majeur en matière de mutualisation des services, de gestion de différents outils de développement (SCoT, charte, Leader...) et d'ingénierie, mais aussi d'apprentissage de l'intercommunalité par les élus.

Aujourd'hui, il est indéniable que les Pays doivent relever un nouveau défi. Sans doute doivent-ils évoluer ? Mais, précisément, la Loi de décembre 2010 les y invite ; notamment sous l'effet de l'élargissement des périmètres des communautés qu'elle encourage. Ensuite, il lui faudra redevenir le fer de lance du nouveau projet de territoire pour les dix ans à venir. N'est-ce pas là sa vocation première ?

Etienne Marest

Sources : Gwénaél Doré, « Le Pays, un singulier pluriel » in *Pour*, n°209-210, juin 2011.



Soyez acteurs...

Enquête nationale

Stratéal lancera prochainement avec son partenaire Corrélation une enquête nationale sur les nouvelles priorités des collectivités locales face à la crise. Si vous souhaitez vous exprimer, contactez nous via le site Internet, rubrique contact

Co- développement

Stratéal et Métis&Maïa vous proposent de participer à un groupe de co-développement consacré à votre action dans la mise en oeuvre de la réforme territoriale.

Renseignements et inscriptions au 09 81 47 03 88



Siège social

17ter, rue de Bretagne
92600 Asnières-sur-Seine
Téléphone : 01 47 93 85 67
Fax : 09 70 61 09 21
Siret 442 095 394 00015
Directeur de la publication : M. Bréant
Rédacteurs : M. Bréant - E. Marest